

**Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 3 novembre 2014, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Manon Côté Steve Leblanc
Rémi Beauchesne Benoît Couture

Sont absents les conseillers Gilles Gauvreau et Dominic Lapointe.

Les membres présents forment le quorum.

2014-11-158 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2014
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2014
5. Présentation des comptes
6. Rapport du maire - Année financière 2014
7. Avis de motion - Règlement #474 fixant les taxes et tarifs 2015 ainsi que les conditions de perception
8. Demande Résidence le Chêne Blanc - Signalisation "Interdit au motoneige"
9. Offre de service – Assistance technique et accompagnement pour travaux d'infrastructures
10. Rémunération - responsable du centre sportif
11. Bâtisse du 484 rue Curé-Lemire - Ajout d'une clause par la Fabrique Sts-Anges
12. Fête de Noël de Ham-Nord 2014
13. Autorisation traverse de routes 2014-2015 - Club de motoneige Alléghanish BF
14. Correspondance :
 - a) Lettre envoyée à la municipalité de St-Adrien - Déneigement du rang 6
 - b) Programme d'infrastructures Québec-Municipalité- MADA - Refus de l'aide financière
 - c) Aide financière de 2,241.05\$ - Inondations du printemps 2014
15. Période de questions
16. Clôture de la séance

2014-11-159 Approbation du Procès-verbal du 6 octobre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 6 octobre 2014 soit accepté, tel que rédigé.

2014-11-160 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2014 soit accepté, tel que rédigé.

2014-11-161 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 76,758.24\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2014-11-162 Rapport du maire - Année financière 2014

Le maire, M. François Marcotte, fait la lecture et dépose son rapport du maire relatif à l'année financière 2014 tel que prévu à l'article 955 du Code municipal.

2014-11-163 Avis de motion – Règlement #474 fixant les taxes et tarifs 2015 ainsi que les conditions de perception

Le conseiller Rémi Beauchesne donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 474 fixant les taxes et tarifs 2015 ainsi que les conditions de perception.

2014-11-164 Demande de la Résidence Le Chêne Blanc - Signalisation "Interdit au motoneige"

CONSIDÉRANT QUE certaines motoneiges circulent sur la rue Curé-Charles-Lemire et passent sur des terrains privés afin d'aller rejoindre le sentier de motoneige;

CONSIDÉRANT QUE la circulation de motoneiges est interdite sur cette rue;

CONSIDÉRANT QUE les motoneiges cause du dérangement aux résidents de la Résidence Le Chêne Blanc;

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'INSTALLER un panneau de signalisation "Interdit aux motoneiges" sur la rue Curé-Charles-Lemire.

2014-11-165 Offre de service – Assistance technique et accompagnement pour travaux d'infrastructures

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'offre de service de la compagnie Techni-Consultant Inc. consistant à une assistance technique pour compléter les demandes municipales, la préparation des documents d'appel d'offres professionnels, les formulaires administratifs, les demandes d'admissibilité au niveau des aides financières et toutes autres demandes de consultations touchant les infrastructures municipales soit acceptée, et ce, pour une banque d'heure maximale de 30 heures facturées selon l'utilisation sur une base horaire au taux de 85\$/heure.

2014-11-166 Rémunération du responsable du centre sportif

CONSIDÉRANT QUE le responsable du centre sportif, M. Alain Nolet, est à l'emploi de la municipalité depuis 1 an (novembre 2013) et que le conseil municipal est satisfait des tâches qu'il réalise dans le cadre de son emploi;

IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUGMENTER le salaire horaire de M. Nolet de 0.50\$ à compter de novembre 2014.

2014-11-167 Bâtisse du 484 rue Curé-Lemire - Ajout d'une clause par la Fabrique Sts-Anges

CONSIDÉRANT la dernière demande datée du 20 août 2014 de la Fabrique Sts-Anges relative au transfert de propriété de la bâtisse du 484 Curé-Lemire qui se lit comme suit: "La clause de rétrocession à la Fabrique de la paroisse des Sts-Anges est remplacée par une clause anti-spéculation, qui consiste à un engagement de la municipalité de Ham-Nord à conserver l'immeuble pour une période de dix (10) ans de la date de signature de l'acte d'acquisition par la municipalité. À l'intérieur de cette période, la municipalité s'engage à remettre à la Fabrique 25% du produit net (valeur de la transaction moins les frais directs de transaction) de toute transaction de vente. Cette clause est garantie par une servitude personnelle en faveur de la fabrique";

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté;

QUE la municipalité accepte cette demande de la Fabrique et que cette clause soit ajoutée au contrat de transfert de propriété.

2014-11-168 Fête de Noël de Ham-Nord 2014

ATTENDU QUE plusieurs organismes de la municipalité (Le Club Lions, Le Cercle des Fermières, La Bibliothèque et l'OTJ) se réunissent afin d'offrir une fête de Noël (gratuite) aux enfants de Ham-Nord;

ATTENDU QUE tous les revenus (dîner spaghetti) amassés lors de cette journée servent à acheter des cadeaux aux enfants;

ATTENDU QUE cette activité est de plus en plus populaire et accueille un nombre d'enfant en croissance annuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR: REMI BEAUCHESNE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté;

QUE la municipalité se joigne au groupe d'organismes impliqués en offrant gratuitement une location de salle du Centre Communautaire pour la Fête de Noël et accorde une aide financière de 200\$ pour cette activité.

2014-11-169 **Autorisation traverse de routes 2014-2015 - Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER le Club de motoneige Alléghanish à traverser les routes suivantes de la Municipalité pour la saison 2014-2015 : 10^e rang , 8e rang et rue Principale (traverser et circuler sur accotement pour se rendre au poste à essence (Shell) et au Resto-Bar Taga.

2014-11-170 **Demande de Mrs. Gilles et David Turcotte**

CONSIDÉRANT QU'une petite partie du 10e rang nécessite un entretien puisqu'il est jugé problématique;

CONSIDÉRANT QUE Mrs. Gilles et David Turcotte proposent de fournir le matériel à étendre afin de régler la problématique;

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, à l'exception de la conseillère Mme Manon Côté qui se retire et le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité défraie les coûts de la machinerie requise pour étendre un maximum de 10 voyages de matériel sur cette partie du 10e rang.

À cette assemblée, il a été fait mention :

1. d'une lettre envoyée à la municipalité de St-Adrien afin de renouveler l'entente pour le déneigement du 6e rang pour les 3 prochaines années (2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017);
2. d'une correspondance en provenance du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités MADA annonçant le refus de la demande d'aide financière envoyée en janvier 2014 pour le projet d'aménagement d'un Gazébo sur le terrain du Parc de la Relève;
3. d'une aide financière reçue du Ministère de la Sécurité publique d'un montant de 2,241.05\$ suite à une demande formulée en juin 2014 relative aux inondations du printemps 2014.

Le maire lève l'assemblée à 21h15.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier